

DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Le 28 avril 2015

503.05



Conseil d'administration

Point 503.05 à l'ordre du jour			
Dénonciation des compressions budgétaires			
Titre des documents annexés			
-			
Dossier provenant de			
Direction générale	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction des ressources humaines	<input type="checkbox"/>
Direction des études	<input type="checkbox"/>	Secrétariat général	<input type="checkbox"/>
Direction des ress. financières et matérielles	<input type="checkbox"/>	Direction de l'informatique	<input type="checkbox"/>
Direction de la formation continue	<input type="checkbox"/>	Direction de la vie étudiante	<input type="checkbox"/>
Volet stratégique	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour adoption	<input checked="" type="checkbox"/>
Volet corporatif	<input type="checkbox"/>	Pour entérinement	<input type="checkbox"/>
Affaires diverses	<input type="checkbox"/>	Pour discussion	<input type="checkbox"/>
Espace réservé au Secrétariat général		Pour information	<input type="checkbox"/>
Description de la situation			
<p>Comme dans tous les établissements d'enseignement du réseau collégial, le Collège Lionel-Groulx est actuellement confronté à des compressions budgétaires importantes, la septième depuis 2011-2015. C'est un peu plus de 3,1 M\$ de compressions pour notre Collège.</p>			
<p>Notre institution doit faire face à une compression de 1,8 M\$ (800 000 \$ pour l'année financière se terminant le 30 juin 2015 et de 1 M\$ pour 2015-2016). Le budget global du Collège s'élève à 52 M\$. 85 % de cette somme, soit 44 M\$ est consacré à des enveloppes dites fermées. Celles-ci ne peuvent donc pas être aménagées d'aucune façon (masse salariale des enseignants, budget MAOB, certains services aux étudiants, etc.) Dans les faits, les compressions demandées par le gouvernement sont donc ciblées directement sur le budget plus opérationnel, qui s'élève à 8 M\$, plutôt que sur le budget de 52 M\$.</p>			



Projet de résolution

ATTENDU la décision du gouvernement du Québec d'imposer au réseau collégial public une compression budgétaire récurrente qui représente un montant d'environ 800 000 \$ pour le Collège;

ATTENDU que le réseau collégial a déjà subi, au cours des quatre dernières années, sept compressions pour un total de 149 M\$;

ATTENDU que les cégeps sont presque entièrement financés par le gouvernement, qu'ils ne peuvent exiger aucun droit de scolarité et n'ont pas de pouvoir de taxation;

ATTENDU que le Collège a déjà mené plusieurs exercices de réduction de ses dépenses, qu'il n'a plus de marge de manœuvre et qu'il n'est pas en mesure de comprimer davantage ses dépenses « sans affecter la qualité des services aux étudiants » ou « sans mettre en péril sa stabilité financière »;

ATTENDU que le conseil est inquiet de la situation actuelle et qu'il se questionne sur le niveau de priorité accordé à l'enseignement collégial par le gouvernement du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

- **Que le conseil d'administration dénonce la compression budgétaire récurrente 2015-2016 imposée au Collège par le gouvernement du Québec et mandate le président du conseil d'administration d'en informer le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**